

A retenir

Mouche de l'olive : le second vol est toujours en cours. Il est en augmentation en termes de populations et son intensité est nettement supérieure à celle du premier vol. Les risques de piqûres de ponte et d'évolution des larves sont élevés, les conditions climatiques actuelles étant très favorables à l'insecte. Les relevés de captures du réseau Corse de la mouche de l'olive sont consultables sur le site Internet de l'AFIDOL, vous pouvez consulter la carte en allant sur le lien suivant :

<http://www.afidol.org/gestoliveprod> et en cochant "Autres pièges".

SOMMAIRE

Stade phénologique
Mouche de l'olive
Prévision météo
Liens utiles

ANIMATEUR FILIERE : CA2B

Rédactrice : Frédérique
CECCALDI

Structures partenaires :
AREFLEC, InterBio Corse,
exploitants observateurs

Directeur de publication :

Joseph COLOMBANI
Président de la Chambre
d'Agriculture de Corse
15 Avenue Jean Zuccarelli
20200 BASTIA

Tel : 04 95 32 84 40

Fax : 04 95 32 84 43

<http://www.cra-corse.fr/>

Crédit photo : CA2B



Action pilotée par le
Ministère chargé de
l'agriculture, avec l'appui
financier de l'Office National
de l'Eau et des Milieux
Aquatiques, par les crédits
issus de la redevance pour
pollutions diffuses attribués
au financement du plan
ÉCOPHYTO

• Stade phénologique

Zones précoces proches du littoral (0-150 mètres) ⇒ Compter un décalage de 7 à 10 jours pour les zones plus en altitude.

Entre le 10 et le 20 août a eu lieu le début du grossissement des cellules de la pulpe (le manque d'eau pendant cette phase verra les olives rester de petite taille et sera préjudiciable à une production d'huile optimale).

De fin août à la véraison débutera l'oléogénèse (formation de l'huile dans l'olive).

• Mouche de l'olive – *Bactrocera oleae*

Le nombre de mouches capturées dans les pièges est en nette augmentation malgré les faibles populations de la première génération et des conditions climatiques perturbant son activité (vent soutenu avec rafales, températures nocturnes parfois fraîches pour la saison). Les températures modérées actuelles, en revanche, sont favorables à l'évolution des cycles biologiques larvaires.



Seuils de nuisibilité :

- Insectes capturés : une moyenne de 3 à 5 mouches tous les 4-5 jours soit 1 mouche par piège et par jour pour le piège alimentaire.
- Dégâts observés : 5 % d'olives piquées entre le 2^{ème} et le 3^{ème} vol pour les fruits destinés à l'huile.

Observations : la mouche de l'olive est présente de façon importante puisqu'on dépasse le seuil de nuisibilité dans toutes les microrégions. Le taux d'olive piqué est également en augmentation et les premiers trous de sortie ont été observés.

Zone < 150 m d'altitude :

- Sur la **Plaine Orientale (Aleria, Sorbo Ocagnano, Aghione)** : au 19 août la moyenne des captures est en nette augmentation : elle se situe à près de 3 mouches par piège et par jour. Ainsi, le nombre de mouches capturées a doublé à la deuxième génération.
- En **Balagne (Aregno, Calenzana et Lumio)**, à **Cargese** et à **Ville di Petrabugno** : au 18 août la moyenne des captures est globalement proche de 6 mouches par piège et par jour.
- Dans le **Cap Corse (Luri)** les captures n'ont plus dépassé 1 mouche par piège et par jour depuis le début du mois d'août, sans doute en raison des fréquents épisodes venteux qui gênent la mouche dans son activité.

Zone < 300 m d'altitude :













Dans la parcelle de référence située à **Urtaca** les captures sont presque nulles : la moyenne est de 0.08 mouches par piège et par jour. Le taux d'olives piquées observé est toujours inférieur au seuil de nuisibilité.

Zone à 450 mètres d'altitude :

Dans le verger de référence de **Zilia** le nombre de captures atteint plus de 3 mouches par piège et par jour. Le nombre d'olives piquées observées semble encore inférieur au seuil de nuisibilité.

Évaluation des risques de piqûres de ponte : élevé lorsque le seuil de nuisibilité est atteint ou dépassé et si les températures sont inférieures à 28°C en fin de journée (18h).

PREVISION METEO (Source Météo France)

	Vendredi 22 août	Samedi 23 août	Dimanche 24 août	Lundi 25 août	Mardi 26 août	Mercredi 27 août	Jeudi 28 août	Vendredi 29 août	Samedi 30 août
Haute Corse / Corse du Sud									
	Temps nuageux sur l'Est	Vent O/S-O assez fort en Balagne et Cap Corse	Nombreux passages nuageux	Soleil dominant lundi		Temps estival		Temps estival	
									
Temps nuageux		Perturbation d'Ouest peu active ; vent d'Ouest assez fort	Vent d'Ouest soutenu	Temps ensoleillé ;		Temps estival		Temps estival	

L'indice de confiance de la prévision est de 3/5 pour lundi et mardi, de 2/5 pour mercredi et jeudi.

LIENS UTILES

- En cas de suspicion de **détection d'organismes nuisibles réglementés**, le mode opératoire à suivre est décrit dans la note nationale que vous pouvez consulter avec le lien ci-dessous.
- Note Nationale Ambrosie** : L'ambrosie est susceptible d'être observée en Corse. Chaque année, quelques échappées ponctuelles de l'espèce sont signalées au Conservatoire Botanique National de Corse (CBNC) qui maintient une veille active au niveau régional sur les espèces invasives. En cas de présence effective de l'espèce, les plants sont immédiatement détruits par le CBNC qui maintient alors une surveillance de la zone durant les années suivantes.

La dernière observation de l'espèce remonte au printemps dernier et la totalité des individus a été arraché. Si vous possédez des informations sur la présence avérée de l'espèce, contacter Y. Petit au CBNC au 04 95 34 55 64 - petit@oec.fr.

Organisme Nuisible Réglementé

Alerte concernant la bactérie *Xylella fastidiosa*, pathogène responsable de la maladie de Pierce. En octobre 2013 en Italie, des foyers ont été détectés sur **oliviers**, lauriers roses, amandiers et chênes, provoquant un dessèchement du feuillage et un déclin rapide du végétal.

En cas de suspicion, prévenir la DDCSPP (Haute-Corse : 04 95 58 50 50 / 04 95 58 51 32 - Corse du sud : 04 95 50 39 40 / 04 95 50 50 17) ou la FREDON (04 95 26 68 81).

Pour plus d'informations pour la reconnaissance des symptômes, cliquez sur le lien ci-dessous.

http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.